

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE STE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

À une session extraordinaire du conseil de la susdite municipalité exceptionnellement en huis clos qui se tenait au Centre d'interprétation du cerf de Virginie, le mercredi 23 février 2022 à 19h00, sont présents le maire Monsieur Roch Carpentier, les conseillers Messieurs Gilles Courchaine, Hugo Carle et Yves Morin ainsi que la conseillère Madame Linda Lirette. Les conseillères Mesdames Mélanie Renaud et Sylvie Leclair étaient présentes à la séance via visioconférence. Nathalie Lewis, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1. 2022-02-R12155 Ouverture de l'assemblée**

Mélanie Renaud appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité.

**2. 2022-02-R12156 Adoption de l'ordre du jour**

Yves Morin appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Avis de motion – Règlement adoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux
4. Adoption – Projet de Règlement 323-22 : Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux
5. Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 319-21 : Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
6. Adoption – Projet de Règlement 324-22 modifiant le Règlement numéro 319-21: Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
7. Varia
8. Parole au public et période de questions
9. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**3. 2022-02-R12157 Avis de motion – Règlement adoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux**

Avis de motion est lancé par la conseillère Linda Lirette que lors d'une session ultérieure il y aura présentation et adoption d'un Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**4. 2022-02-R12158 Adoption – Projet de Règlement 323-22 : Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux**

Sylvie Leclair appuyée de Mélanie Renaud propose et il est résolu d'adopter le projet de Règlement 323-22; Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**5. 2022-02-R12159 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 319-21 : Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau**

Avis de motion est lancé par le conseiller Gilles Courchaine que lors d'une session ultérieure il y aura présentation et adoption d'un Règlement modifiant le Règlement numéro 319-21 : Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**6. 2022-02-R12160 Adoption – Projet de Règlement 324-22 modifiant le Règlement numéro 319-21: Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau**

Hugo Carle appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu d'adopter le projet de Règlement 324-22 modifiant le Règlement numéro 319-21 : Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**7. VARIA**

**8. Parole au public et période de questions**

**9. 2022-02-R12161 Levée de l'assemblée**

Linda Lirette appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit levée à 19h14.

Adoptée à l'unanimité.

---

Roch Carpentier  
Maire

---

Nathalie Lewis  
Directrice générale  
Greffière-trésorière